

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
7 mars 2024**

PUBLIE LE : 21 MARS 2024

Délibération n°240307-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le deux février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 MARS 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:		2
QUORUM	:		5
<u>Délégués présents</u>	:	6 pour les délibérations n° 240307-1 à n°240307-3 5 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5	
<u>Pouvoirs</u>	:	2 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 1 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 6 pour les délibérations n°240307-4 à n°240307-5	

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 21 juin 2023 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2023-30

OBJET : Convention de mise à disposition du domaine public du Musée à l'occupant Trust-IT

Il a été décidé de conclure avec Trust-IT Srl, une convention de mise à disposition du domaine public portant sur l'occupation d'espaces au Musée, le 8 novembre 2023 de 18h15 à 22h00, en contrepartie d'une redevance de 7 310 euros nets de taxe et de signer tout document nécessaire à son exécution.

Décision n°2023-33

OBJET : PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens

Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommage aux biens, contrat n° 10919330604. Montant annuel hors révision de 983,94 euros TTC.

Décision n°2024-01

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires »

Il a été décidé d'ajuster sur 2023, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 240 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 5 € sur l'exercice 2023.

Décision n°2024-02

OBJET : Marché MP23A « Maintenance matérielle et logicielle de la billetterie du Musée » – Avenant 1 d'intégration des services de vente en ligne

Il a été décidé de signer, avec la société Vivaticket, sise Business Center 3 Avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou, un avenant 1 au marché MP23A « Maintenance matérielle et logicielle de la billetterie du Musée », ayant pour objet d'intégrer au marché les prestations accessoires relatives aux services GAT de vente en ligne destinés notamment à la vente et à la réservation de billets dématérialisés, le tout sans incidence financière le marché initial intégrant déjà des prestations unitaires accessoires.

Fait à Marly-le-Roi 21/03/2024

Transmis en préfecture et affiché le 21/03/2024

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal